

1.—Composition de la dette globale de tous les gouvernements au Canada, 1941 et 1942, et totaux de 1940

NOTA.—Les chiffres pour le Dominion et les provinces sont ceux des années fiscales terminées le plus près du 31 décembre 1941 et les chiffres pour les municipalités, ceux des années fiscales terminées en 1941. (000 omis du tableau et des renvois)

Item	Fédérale	Provinciale	Municipale	Totale	Moins dette intergouvernementale	Dette gouvernementale combinée
	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000
Totaux, dette directe (moins fonds d'amortissement), 1940	4,703,964	1,957,279	1,227,360	7,888,603	205,046	7,683,557
Totaux, dette indirecte (moins fonds d'amortissement), 1940	1,309,358	222,606	53,280	1,585,244	53,881	1,531,363
Grands totaux, 1940	6,013,322	2,179,885	1,280,640	9,473,847	258,927	9,214,920
Détails pour 1941						
Dette directe—						
Dette consolidée.....	5,595,264	1,708,272	1,196,491	8,500,027	11,033	8,488,994
Moins fonds d'amortissement.....	—	151,552	261,458	413,010	162	412,848
Dette nette consolidée.....	5,595,264	1,556,720	935,033	8,087,017	10,871	8,076,146
Bons du Trésor.....	270,000	279,188	6,749	555,937	174,275	381,662
Dépôts d'épargne.....	201,482 ¹	38,192	—	239,674	—	239,674
Prêts temporaires.....	—	8,325	106,051	114,376	—	114,376
Autre passif direct.....	212,794 ²	53,558	118,295	384,647	35,453	349,194
Totaux, dette directe (moins fonds d'amortissement), 1941	6,279,540	1,935,983	1,166,128	9,381,651	220,599	9,161,052
Dette indirecte—						
Obligations garanties.....	946,158 ³	154,019	55,963	1,156,140	14,010	1,142,130
Moins fonds d'amortissement.....	711	6,904	7,443	15,058	1,600	13,458
Obligations garanties nettes.....	945,447	147,115	48,520	1,141,082	12,410	1,128,672
Prêts en vertu de la loi de 1938 pour favoriser les améliorations municipales.....	—	5,971	—	5,971	5,971	—
Prêts bancaires garantis et autre passif indirect.....	136,113 ⁴	48,484	2,253	186,850	22,053	164,797
Totaux, dette indirecte (moins fonds d'amortissement), 1941	1,081,560	201,570	50,773	1,333,903	40,434	1,293,469
Grands totaux, 1941	7,361,100	2,137,553⁵	1,216,901⁵	10,715,554	261,033	10,454,521

¹ Se composent de: (a) rentes sur l'Etat, \$172,911; (b) dépôts à la caisse d'épargne postale, \$21,671; (c) mandats-poste, bons de poste, etc., en cours, \$6,900. ² Se compose de: (a) Fonds de rachat des billets de banque en circulation, \$4,478; (b) fonds d'assurance, de pensions de retraite et de fiducie, \$192,941; (c) dette consolidée échue et en souffrance, \$6,054; (d) intérêt échu et couru, \$9,304; (e) actions remboursables sur demande, \$17. Ne comprend pas: (a) chèques non touchés considérés en regard des dépôts en espèces, \$44,367; (b) fonds de prévoyance ou spéciaux, \$312,996; (c) comptes de la dette provinciale, \$11,920 (bien que ces items soient compris dans la "dette nette" dans les "Comptes Publics", ils sont omis de ce tableau, ce qui place les dettes de tous les gouvernements sur une base de comparabilité). ³ Se composent de: (a) dette consolidée totale des Chemins de Fer Nationaux au 31 mars 1942, \$910,747, dont un montant de \$788,299 est garanti par le Dominion, un montant de \$27,847 par les provinces et un montant de \$94,601 qui n'est garanti ni par le Dominion, ni par les provinces (ce dernier montant comprend \$1,198 assurés de la province du Nouveau-Brunswick); (b) la dette consolidée totale du Conseil des ports nationaux, \$20,601, dont un montant de \$20,443 est garanti par le Dominion et un montant de \$158 n'est pas garanti; (c) les obligations des Paquebots Nationaux Limitée (Antilles) garanties par le Dominion, \$9,400; (d) les obligations de la Commission du port de New Westminster garanties par le Dominion, \$700; (e) les engagements futurs des Chemins de Fer Nationaux au sujet du prix d'achat de la propriété de la Cie des Chemins de Fer du Nord de l'Alberta, \$4,710. ⁴ Se composent de: (a) avances des banques, \$124,519; (b) bons du Trésor des provinces, \$5,432; (c) prêts en vertu de la loi garantissant les emprunts pour l'amélioration des logements, \$6,162. En plus de ce qui précède, le Dominion est éventuellement responsable en vertu de garanties de: (a) dépôts des banques à charte à la Banque du Canada, \$241,932; (b) montant indéterminé d'emprunt en vertu de la loi nationale du logement; (c) des marges au jour le jour de la Commission Canadienne du Blé (comblées quotidiennement); (d) prêts bancaires garantis par la loi des emprunts pour graines de semence, 1938, dont la garantie spécifique n'a pas encore été fixée, le montant n'étant pas encore définitivement arrêté; (e) montant indéterminé, en vertu d'accords fiscaux entre le Dominion et les provinces, de recettes provinciales découlant de la taxe sur la gasoline. Le passif éventuel majeur émergeant au compte des Chemins de Fer Nationaux autre que celui de \$4,710, dont il est fait mention au renvoi 3, ne figure pas dans ce tableau; il comprend le capital-actions des compagnies affiliées remboursable sur demande; le passif éventuel du Grand Trunk Western Railroad Company au compte d'obligations de la Detroit and Toledo Shore Line Railroad Company, la Toledo Terminal Railroad Company et la Chicago and Western Indiana Railroad Company, et le passif indirect des Chemins de Fer Nationaux au compte du système de pensions de la compagnie. ⁵ Une analyse des dettes provinciale et municipale, par province, paraît dans les sections 3 et 4 respectivement de ce chapitre.